

## Récupération des prestations d'aide sociale

### OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances et des techniques directement opérationnelles
- Maîtriser les évolutions jurisprudentielles
- S'assurer un recouvrement optimal des créances d'aide sociale
- Bénéficier d'échanges de pratiques riches et variées avec d'autres professionnels

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques, commentaires jurisprudentiels et méthodologiques
- Etude de cas pratiques soumis par les stagiaires
- Confrontation des pratiques professionnelles

### PUBLIC

Agents des services départementaux de l'aide sociale (admission, recouvrement et contentieux), bureaux d'accueil des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, assistantes sociales

**DATES :**  
11-12-13 mars 2009,  
18-19-20 novembre 2009

**TARIF :**  
1 295 € HT

### PROGRAMME

#### Conditions d'admission

- Conditions de résidence et de ressources
- Problématique des créances alimentaires

#### Régime juridique des décisions d'admission

- Date d'effet et notification
- Récupération des prestations indues
- Incidence des décisions illégales d'admission sur la récupération

#### Régime juridique des décisions de récupération

- Droits hypothécaires et hiérarchie des créanciers
- Situation des PH vieillissantes (apports de la L. 11/2/05)
- Exécution de la décision de récupération : date d'effet, émission d'un état exécutoire

#### Recours contre bénéficiaire revenu à meilleure fortune

#### Recours sur succession

- Responsabilité du notaire et du devoir de diligence de l'administration
- Choix d'option des héritiers
- Détermination de l'actif net successoral
- Concours de décisions de récupération

#### Recours sur donataires

- Distinction entre les différents types de donations
- Inscription d'une hypothèque conventionnelle
- Le choix du moment du recours en récupération
- Particularité des assurances vie : requalification, intention libérale

#### Recours sur légataire

#### Recours contre tiers débiteurs

#### Organisation et fonctionnement des juridictions de l'aide sociale

- Règles de procédure
- Convocation des parties
- Effet suspensif des recours